

Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la municipalité de Chartierville le lundi 5 février 2024 à la salle communautaire de la municipalité de Chartierville, sous la présidence du maire Denis Dion.

1. Ouverture de la séance :

Le maire M. Denis Dion constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

Sont présents :

Mme Joane Dubé, conseillère poste #1
M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2
M. Frédéric Landry, conseiller poste #4
M. Claude Sévigny, conseiller poste #5
Mme Lise Bellehumeur, conseillère poste #6

Absent : M. Jean Bellehumeur, conseiller poste #3

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Paméla Blais, est aussi présente.

2. Adoption de l'ordre du jour :

24-4029

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions portant seulement sur les sujets au présent ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2024.
5. Adoption des revenus & dépenses.
6. Rapport du Maire.
7. Rapport des comités *ad hoc*.
8. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - 8.1 Résolution – PAVL – Entretien 2023
 - 8.2 Résolution – Amendement résolution 23-3911 (fond carrières sablières vs PAVL)
 - 8.3 Résolution – Amendement résolution 23-3880 (fond carrières sablières vs TECQ)
 - 8.4 Résolution – Annulation résolution 21-3526 (frais de parc Boulet)
 - 8.5 Résolution – Annulation résolution 23-3844 (frais de parc Boulet)
 - 8.5 Résolution – Délégation matières recyclables
 - 8.6 Résolution – Budget journée relâche 2024
 - 8.7 Résolution – Achat civière service incendie hors route
 - 8.8 Résolution – Achat logiciel mobile pour tablette électronique service incendie
9. Période de questions.
10. Affaires nouvelles.
11. Levée de l'assemblée.

3. Période de questions portant uniquement sur les sujets au présent ordre du jour

La période de question ouvre à 19 h.

1. Que veut dire l'abréviation PAVL?
2. Pourquoi annuler les résolutions aux points 8.4 et 8.5?

La période de question ferme à 19 h 08.

4. Adoption du procès-verbal :

24-4030

Il est proposé par Mme Joane Dubé, appuyé par M. Frédéric Landry et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2024.

5. Adoption des revenus & dépenses :

24-4031

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 31 janvier

2024 pour un total des dépenses d'une somme de 86 457,07 \$ et un total des revenus d'une somme de 138 664,16 \$.

6. Rapport du Maire :

Le maire Denis Dion souligne le succès de la rencontre du 1^{er} février 2024 pour la sauvegarde du service dépanneur et du restaurant de Chartierville et avise que la population est passée de 291 à 319 en 2024 selon le décret de la population.

7. Rapport des comités ad hoc :

M. Simon Lafrenière informe que le service incendie a testé la nouvelle borne sèche installée sur le rang Verchères et celle-ci fonctionne très bien.

Mme Lise Bellehumeur annonce les activités prévues à la journée relâche le 2 mars 2024 : glissade sur neige, promenade en traineau avec poneys, dessin sur la neige, patinage sur glace, marches aux flambeaux avec service de transport en vtt pour les personnes à mobilité réduite, etc.

M. Claude Sévigny informe qu'il assistera à une rencontre sur le développement des sentiers pédestres en Estrie et qu'il poursuit ses rencontres avec le comité loisirs Haut-Saint-François (HSF) sur les loisirs nocturnes qui consiste à éclairer les parcs et sentiers du HSF.

M. Frédéric Landry informe qu'il a assisté à une rencontre des Sentiers Frontalier et que ceux-ci travaillent à une meilleure indication de leurs sentiers, entres autres, avec l'ajout de panneaux le long des routes provinciales.

8. Informations, correspondances et demandes diverses :

8.1 Résolution – PAVL – Entretien 2023

24-4032

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 126 539 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Lise Bellehumeur, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Chartierville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité

8.2 Résolution – Amendement résolution 23-3911 (fond carrières sablières vs PAVL)

24-4033

Attendu que les modalités d'applications 2021-2025 du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet Entretien comprennent une nouvelle exigence, soit d'allouer les 2/3 de l'aide financière à des travaux d'entretien d'été ou à des achats de machinerie et d'équipement s'y rapportant;

Attendu que la municipalité doit ajouter des dépenses d'entretien d'été afin de répondre aux modalités d'applications 2021-2025 du programme d'aide à la voirie locale volet Entretien;

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par M. Simon Lafrenière

D'amender la résolution 23-3911 afin de financer les coûts du rechargement de la route Verchères par le PAVL – entretien et non par le fond carrière/sablière de la municipalité de Chartierville.

Adopté à l'unanimité

8.3 Résolution – Amendement résolution 23-3880 (fond carrières sablières vs TECQ)

24-4034

Attendu que des fonds supplémentaires au programme sur la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ 2019) ont été accordés à la municipalité;

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Claude Sévigny

D'amender la résolution 23-3880 afin de financer les coûts des travaux sur le 10^e rang par la TECQ 2019 et non par le fond carrière/sablière de la municipalité de Chartierville.

Adopté à l'unanimité

24-4035

8.4 Résolution – Annulation résolution 21-3526 (frais de parc Boulet)

Attendu que le projet de lotissement décrit à la résolution 21-3526 a été abandonné;

Attendu que la firme Raymond Chabot Grant Thornton comptabilise un compte à recevoir de 9 537,50 \$ pour les frais de parc du projet;

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Frédéric Landry

D'annuler la résolution 21-3526 et ainsi annuler le compte à recevoir de 9 537,50 \$ pour les frais de parc du projet de lotissement.

Adopté à l'unanimité

24-4036

8.5 Résolution – Annulation résolution 23-3844 (frais de parc Boulet)

Attendu que le projet de lotissement décrit à la résolution 23-3844 a été abandonné;

Attendu que la firme Raymond Chabot Grant Thornton comptabilise un compte à recevoir de 271,93 \$ pour les frais de parc du projet;

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Claude Sévigny

D'annuler la résolution 23-3844 et ainsi annuler le compte à recevoir de 271,93 \$ pour les frais de parc du projet de lotissement.

Adopté à l'unanimité

24-4037

8.5 Résolution – Délégation matières recyclables

Attendu que le gouvernement a adopté le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, lequel entraîne d'importants changements dans la gestion des matières recyclables en introduisant une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la collecte sélective;

Attendu que l'article 53.31.0.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement.

Attendu qu'Éco Entreprises Québec est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec.

Attendu que la MRC du Haut-Saint-François (ci-après « La MRC ») a reçu une confirmation d'ÉEQ spécifiant qu'elle a été identifiée par ÉEQ pour conclure une entente portant sur sa désignation à titre d'Organisme signataire de l'entente-cadre et ce, pour les 14 Municipalités de la MRC;

Attendu que la MRC mène actuellement une étude pour l'analyse et l'optimisation de la collecte sélective, dont les résultats devraient proposer un ou des scénarios permettant d'optimiser la collecte sélective dans la MRC;

Attendu que cette étude ne sera pas terminée avant la date-butoir du 21 janvier 2024, fixée par le Gouvernement;

Attendu qu'il y a lieu à ce que les municipalités locales (ou la Régie intermunicipale sanitaire des hameaux, qui exerce une partie de la compétence en la matière pour les municipalités d'Ascot Corner, Dudswell, Weedon et Canton de Westbury – ci-après La Régie) délèguent à la MRC certains de leurs pouvoirs, pour permettre à la MRC de conclure avec ÉEQ ou tout autre organisme de gestion l'entente requise par le règlement provincial, tout en respectant les modes d'opération actuellement en place dans les différentes municipalités de la MRC;

Attendu que la MRC a adopté, le 24 janvier 2024, une résolution proposant aux municipalités locales de conclure une entente intermunicipale en lien avec la modernisation de la collecte sélective et que les municipalités locales, par l'adoption de la présente résolution, manifestent leur accord pour conclure une telle entente;

Attendu que le texte d'une entente de délégation de compétences pour les matières recyclables a été transmis préalablement aux municipalités locales et à la Régie;

Attendu que la municipalité de Chartierville considère opportun d'adopter l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables transmise par la MRC;

Attendu que toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Simon Lafrenière
Appuyé par Mme Lise Bellehumeur
ET RÉSOLU

Que le conseil approuve l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables transmise par la MRC;

Que le conseil autorise et mandate M Denis Dion, maire et Mme Paméla Blais directrice générale et greffière trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables;

Qu'une copie de la résolution soit transmise à la MRC.

Adopté à l'unanimité

24-4038

8.6 Résolution – Budget journée relâche 2024

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par Mme Lise Bellehumeur d'accorder un montant de 600 \$ pour l'organisation de la journée relâche le 2 mars 2024.

Adopté à l'unanimité

24-4039

8.7 Résolution – Achat civière service incendie hors route

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par Mme Joane Dubé d'accepter l'achat d'une civière pour le service incendie qui servira lors d'intervention hors route.

Adopté à l'unanimité

8.8 Résolution – Achat logiciel mobile pour tablette électronique service incendie

Reporté

9. Période de questions :

La période de question ouvre à 19 h 27 :

1. Y aura-t-il une activité pour la Saint-Valentin?
2. Où est la Mini Urgence?
3. En quoi consiste les frais pour l'entraide de Notre Dame Des Bois?
4. Pouvez-vous expliquer les frais élevés pour le centre communautaire?
5. Est-ce que vous avez accorder l'accès des moto neiges sur le rang Brise-Culotte?
6. Quelle est la procédure pour apporter un sujet à l'ordre du jour du séance du conseil municipal?
7. Comment peut-on avoir une clé pour le local de l'Âge d'or?
8. Serait-il possible d'installer des micros lors des enregistrements des séances du conseil municipal?
9. Est-il possible de prendre du temps pour faire un retour sur la rencontre du 1^{er} février pour le dépanneur/restaurant de Chartierville?

La période de question est close à 20 h 34.

10. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

11. Levée de la séance :

24-4040

La séance est levée à 20 h 34 par M. Frédéric Landry.

Denis Dion
Maire

Paméla Blais
Directrice générale et greffière trésorière

